

O . G . E . C . CATHEDRALE



COLLEGE SAINT ETIENNE
2, Place Saint-Etienne BP 227
51010 Châlons-en-Champagne Cedex
☎ 03.26.65.17.53



TARIFS 2017-2018

Le Collège étant placé sous contrat d'association, l'Etat et le Département ne prennent en charge qu'une partie des dépenses de fonctionnement.

1° Droits d'inscription : montant annuel de 53 € par famille dont les enfants sont scolarisés dans un des établissements de l'O.G.E.C. CATHEDRALE (école Prilly Sainte-Thérèse-collège Saint-Etienne).

2° Un forfait familial indexé sur le quotient fiscal (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts) est demandé aux familles afin de couvrir les dépenses suivantes :

- Les dépenses d'investissement : mise en conformité et en sécurité des bâtiments
- Les loyers des locaux
- Les cotisations pour les frais de structure de l'enseignement catholique
- Les frais engagés pour l'entretien des locaux
- Les frais annexes pédagogiques
- Projets pédagogiques innovants

Le forfait familial annuel s'élève à 966 €. Il peut être diminué en fonction du quotient fiscal tel qu'il ressort de votre dernier avis d'imposition (avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015, sur lequel figure l'enfant scolarisé) qui devra être impérativement fourni de façon à bénéficier de la modulation selon le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FISCAL	CATEGORIES	FORFAIT MENSUEL * Sur 10 mois (chèque ou espèces)	FORFAIT MENSUEL * Sur 8 échéances (Prélèvement automatique)	FORFAIT ANNUEL *
> 15 000 €	1	96,60 €	120,75 €	966 €
Entre 13 401 € et 15 000 €	2	81,70 €	102,15 €	817 €
Entre 11 801 € et 13 400 €	3	70,30 €	87,90 €	703 €
Entre 10 201 € et 11 800 €	4	60,70 €	75,90 €	607 €
Entre 8 601 € et 10 200 €	5	53,60 €	67,00 €	536 €
Entre 7 000 € et 8 600 €	6	48,00 €	60,00 €	480 €
< 7 000 €	7	46,10 €	57,65 €	461 €

* Hors autres prestations

Une réduction supplémentaire est accordée pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés simultanément dans l'un de nos établissements (O.G.E.C. CATHEDRALE) sur les bases suivantes (par ordre d'âge décroissant) :

Moins 40 euros pour le 2^{ème} enfant, moins 60 euros pour le 3^{ème} enfant, moins 80 euros pour les suivants.

3° Autres prestations

Demi-pension : 855 € par an (pour 4 repas, le mercredi n'étant pas compris).
Le prix du ticket est de 6,70 € l'unité (repas, surveillance et activités).

Internat garçons : 3 160 € par an (hébergement, repas, surveillance).

Internat filles : 3 493,75 € par an (hébergement, repas, surveillance) – sous réserve de modification.

Etude du soir : 160 € par an. Le prix du ticket est de 2 € l'unité.

Le montant des sommes portées en frais divers (Association Sportive, Association Culturelle, Technologie, frais et fournitures divers) vous sera mentionné sur le relevé annuel (environ 6 € par mois).